



Prêt groupé pour travaux de copropriété bloqué

Par **kalllou**, le **08/03/2013** à **09:21**

Bonjour

- 1°) Je suis propriétaire d'un petit appartement sur Paris
- 2°) On a voté des travaux de copropriété, toitures, façades
- 3°) Des propriétaires dont moi avons fourni un dossier pour un prêt groupé auprès du Crédit Foncier
- 4°) les travaux ont commencé mais pas de nouvelles du prêt, le processus semble bloquer par des propriétaires (on est 3 à postuler sois disant), j'ai envoyé un recommandé avec AR au syndic sur ses conseils pour me parer de ce blocage (et éviter les frais de relances)..
- 5°) Je n'arrive pas à obtenir de réponses claires du syndic (à mes courriers AR), ni de la banque,

Ma question : que dois-je faire ?? est-ce que le prêt groupé est un droit ? une simple possibilité ? Le syndic se doit-il de faire avancer les choses ?? Dois je renoncer à ce prêt groupé proposé et chercher seule de mon côté, avec le désavantage d'être seule ????

Merci pour vos réponses